

Claude Vermorel

Extrait du manuscrit « *ils m'ont confié leur destin* »

Lien internet <http://www.vermorelavocat.fr/>

LA MULE ETAIT NAÏVE

Le jeune homme, âgé d'une vingtaine d'années, avait accepté de faire « la mule »

Il devait convoier quatre kilogrammes d'héroïne pour le compte de l'un de ses cousins, dealer de son état.

En contrepartie, il devait percevoir une gratification de 2 000 euros.

Son « employeur » lui avait fourni un véhicule de location et lui avait indiqué un point GPS en Hollande où il devait réceptionner la marchandise.

Les fournisseurs avaient dissimulé la cargaison dans le véhicule.

Le voyage de retour s'était déroulé sans encombre jusqu'au péage de GYE, près de NANCY, un endroit connu pour être un point de contrôle douanier fréquent.

Le jeune homme, avec son look de « baba cool », attira l'attention des douaniers, qui l'immobilisèrent pour un contrôle.

Il ne fallut que peu de temps pour que ceux-ci le suspectent.

Une fouille du véhicule, menée notamment avec l'aide d'un chien, permit rapidement de mettre en évidence la marchandise dissimulée.

À juste titre, on pouvait considérer que ce primo-délinquant, jusqu'alors inconnu des services de police, avait fait preuve d'une grande naïveté.

À l'inverse, son employeur avait fait preuve d'un cynisme radical en lui faisant emprunter un itinéraire réputé pour être « truffé » de contrôles.

Les juges, ayant manifestement pris en compte son degré de responsabilité et son profil de primo-délinquant, firent preuve à son égard d'une certaine indulgence.

Après une très courte détention provisoire, il fut finalement jugé coupable, mais sans être condamné à une peine d'emprisonnement ferme.

Il n'en fut pas de même pour son cousin, considéré comme le commanditaire, qui fut très sévèrement condamné.

La justice, ce jour-là, avait su « faire la part des choses ».

Et c'est heureux.